

1. Renouvellement du contrat de ville métropolitain et convention locale d'application de Vaulx-en-Velin

La Politique de la Ville est un ensemble d'actions publiques initiées par l'État, les collectivités et leurs partenaires qui vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle permet ainsi de (re)valoriser le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et se caractérise par une approche de développement globale qui mêle les volets urbain, économique, social, culturel, éducatif, ...

La Métropole de Lyon, collectivité porteuse de la compétence politique de la ville, a instauré un contrat de ville métropolitain qui s'est décliné sur les communes étant pourvues de QPV via des Conventions Locales d'Application (CLA) pour la période 2014-2023.

Après 10 ans de mise en œuvre, le cadre national évolue et une nouvelle génération de Contrats de ville renommés «Engagement quartiers 2030 » est en cours d'élaboration, avec comme objectif une application en 2024.

Aussi, la Ville de Vaulx-en-Velin et ses partenaires se met en ordre de marche sur la fin d'année 2023 et début 2024 pour renouveler sa convention locale d'application, pour une mise en œuvre à partir de la mi-année 2024.

Dans ce contexte, le cadre existant du contrat de ville 2014-2023 s'applique encore pour cette année de transition 2024.

2. Priorités locales

Les partenaires signataires du Contrat de Ville ont prévu de soutenir les initiatives locales et les porteurs de projet répondant aux axes prioritaires du Contrat de Ville. En complément des moyens de droit commun, qui doivent être mobilisés en priorité, les partenaires lancent chaque année une programmation sociale sur le territoire avec des crédits financiers spécifiques Politique de la Ville. Cet appel à projets concerne les enjeux locaux suivants :

Pilier Emploi/Insertion

1. Mobiliser les habitants en QPV et dynamiser leur parcours d'insertion ou d'emploi
2. Lever les freins à l'accès à l'emploi ou la formation en articulant avec les dispositifs de droit commun
3. Renforcer l'offre d'insertion disponible et accessible pour les habitants du territoire, en portant une attention particulière aux jeunes diplômés
4. Favoriser la mise en relation avec les entreprises et le monde économique
5. Soutenir la création d'activité et le développement économique dans les quartiers QPV

→ Pour ce pilier, les enjeux 1 et 4 sont identifiés comme prioritaires

Pilier Cohésion sociale

1. Soutenir l'éducation comme levier des réussites en cohérence avec la démarche des cités éducatives
2. Favoriser l'autonomie des habitants et le lien social
3. Favoriser l'accès aux droits et à l'offre de services de tous les acteurs publics du territoire, en portant une attention particulière à la fracture numérique
4. Soutenir la culture et l'expression artistique comme levier du développement social et de l'insertion
5. Améliorer l'état de santé des habitants et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
6. Valoriser le sport comme vecteur de lien social, de réussites et de développement des quartiers

→ Pour ce pilier, les enjeux 1, 2, 4 et 5 sont identifiés comme prioritaires

Pilier Valeurs de la République et Citoyenneté

1. Promouvoir la citoyenneté et lutter contre les discriminations
2. Soutenir la prévention et la médiation, notamment vis-à-vis du public jeune
3. Valoriser les mémoires et la capacité d'agir des habitants

Axe transversal :

Les projets devront être travaillés dans un souci de proximité avec les habitants (aller-vers) et de co-construction avec les partenaires de terrain. La prise en compte de cet enjeu transversal, sera un atout pour les projets présentés dans le cadre des priorités de la programmation sociale 2024, en accord avec les objectifs du contrat de ville.

À venir : la lettre de cadrage de l'État 2024 qui à ce jour n'est pas encore connue.

3. Critères d'éligibilité

- Pour toute demande de subvention pour 2024 : **les bilans des actions passées (2022) devront être fournis et à jour auprès des services de l'État et de la ville (GPV).**
- Les dossiers doivent être détaillés et complets, et contenir les éléments précis permettant d'apprécier la qualité et la pertinence des actions.
- Les projets doivent faire état de manière précise et concrète des objectifs et retombées attendues pour le public cible issu des quartiers prioritaires (indicateurs et de résultats chiffrés).
- Les modalités de mobilisation du public doivent être précisées. Les projets co-construits avec les habitants seront favorisés. L'intégration des « compétences » des habitants et la valorisation de leur implication doivent être prises en compte.
- Les projets faisant état d'un travail de proximité et d'aller-vers seront favorisés.
- Le partenariat inter associatif est encouragé pour enrichir et diversifier les modalités d'intervention auprès des publics.
- La parité femmes-hommes dans le public touché doit être recherchée.
- Chaque dossier doit définir de façon précise les quartiers en géographie prioritaire où se déroulera l'action.
- Le montant minimal des subventions ANCT est porté à 5 000€. Les demandes inférieures à cette somme pourront être examinées dans le cadre d'autres dispositifs selon les thématiques abordées.

4. Procédure de transmission

Étapes 2024	Échéances	À Faire
1^{ère} étape : Mail de lancement	31 Octobre 2023	<input type="checkbox"/> Prise de connaissance des orientations → Tous les documents sont téléchargeables ici : https://hidrive.ionos.com/share/my8.c8h.gu
2^{ème} étape : Montage des projets	Novembre - Décembre	Pour l'ensemble des projets déposés : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> veiller à ce que le projet déposé réponde bien aux critères du présent appel à projets <input type="checkbox"/> utiliser, renseigner et signer le document CERFA 2024 de demande de subventions annexé au présent document <input type="checkbox"/> ainsi que la grille sur l'égalité femmes-hommes → L'équipe du GPV est à votre écoute pour vous accompagner dans le dépôt des dossiers : n'hésitez pas à vous rapprocher de vos interlocuteurs pour toutes questions.
3^{ème} étape : Dépôt des dossiers	15 décembre 2023	Chaque dossier sera considéré comme complet une fois reçus les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> le CERFA 2024 sont à envoyer en format numérique word/PDF <u>non scanné</u>. <input type="checkbox"/> la grille sur l'égalité femmes-hommes <input type="checkbox"/> joindre les bilans de l'année 2022 si vous avez bénéficié de subventions → par email à l'adresse programmationsociale@gpvauxenvelin.org + référent thématique GPV → ET en format papier au GPV, 3 avenue Maurice Thorez → Remise des pré-projets jusqu'au vendredi 15 décembre midi inclus et dernier délai.
4^{ème} étape : Instruction des projets	Décembre/ Janvier	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les dossiers reçus le 15 décembre seront instruits techniquement par le GPV en lien avec le Délégué du Préfet et les services de la ville. <input type="checkbox"/> Chaque porteur de projet sera amené à apporter des éléments complémentaires ou de précision dans le cadre des projets déposés.
5^{ème} étape : rencontres thématiques de certains porteurs de projets	Semaine du 12 Février 2024 (dates à venir)	Une présentation de certains projets pourra être sollicitée en février 2024 à l'occasion de réunions d'échanges autour des projets autour des thèmes suivants – dates précises à venir. L'objectif de ces rencontres est de permettre un échange sur le fond des projets entre le porteur de l'action, le délégué du Préfet, les élus thématiques de la ville référents et les services de la ville, soit dans le cadre de nouveaux projets, soit pour faire un point d'étape et de suivi particulier nécessitant un échange au-delà des aspects techniques. Les structures concernées seront contactées courant décembre 2023.
6^{ème} étape : Dépôt des dossiers définitifs sous DAUPHIN + copie GPV	29 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les dossiers définitifs devront être saisis en ligne sur la plateforme Dauphin : https://usager-dauphin.cget.gouv.fr <input type="checkbox"/> Pour finaliser l'instruction à l'issue de la saisie sur DAUPHIN : faire parvenir au GPV 1 exemplaire numérisé issu de la plateforme DAUPHIN (pdf numérique), aux adresses mail : programmationsociale@gpvauxenvelin.org + référent GPV → Si besoin, vous trouverez ci-joint le guide utilisateur pour la saisie en ligne (DAUPHIN), → À saisir sur la plateforme avant le 29 février 2024, dernier délai

5. Contacts

<p>Développement social et coordination de la programmation Laura JOLLY Directrice adjointe en charge du développement social ljolly@gpvauxenvelin.org 06 28 94 41 23</p>	<p>Thème Citoyenneté, Lutte contre les discriminations Manon LONCHAMPT Chargée de projets Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations et renouvellement du contrat de ville mlochampt@gpvauxenvelin.org 06 12 15 59 70</p>
<p>Thème emploi/insertion Camille ZADWORNY, Chargée de projet Entreprises – Emploi czadworny@mairie-vauxenvelin.fr 06 34 18 70 97 et Myriem FAHMY Responsable du service économie/emploi 04 72 04 78 03 / 06 44 29 66 31 mfahmy@mairie-vauxenvelin.fr</p>	<p>Thème Culture Charlène Mercier Coordinatrice de projets culturels cmercier@mairie-vauxenvelin.fr 06 22 04 78 63</p>
<p>Direction du GPV Nathalie CHANTECLAIR nchanteclair@grandlyon.com 04 37 45 32 27</p>	<p>David BEAUD Délégué du Préfet david.beaud@rhone.gouv.fr 06 20 89 61 38</p>